



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 71204

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de prendre en compte la dimension intergénérationnelle dans la transmission des savoirs et dans l'optique d'une formation tout au long de la vie. En France il existe beaucoup d'universités populaires et de structures d'enseignement à destination du troisième âge, mais les projets mêlant les générations sont encore trop limités au milieu associatif. Il demeure important que notre réseau éducatif intègre pleinement le thème des solidarités intergénérationnelles afin que la formation tout au long de la vie acquière un aspect concret comme c'est le cas dans certains pays d'Europe du Nord. Il aimerait savoir s'il entend donner une place plus forte à la dimension des solidarités intergénérationnelles au sein de notre système éducatif.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, le développement des liens intergénérationnels existe et représente pour le champ scolaire, une occasion de : - développer chez les élèves la culture du « vivre ensemble » et les valeurs fondant le respect et la tolérance ; - consolider les apprentissages liés au socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment dans les domaines de la maîtrise de la langue française, de la culture humaniste, de l'éducation à la responsabilité civique et morale, l'autonomie et l'acquisition d'esprit d'initiative ; - promouvoir le vieillissement actif et donc les partenariats entre générations tant pour favoriser la réussite éducative et les apprentissages des élèves dans les écoles, collèges et lycées que pour encourager l'engagement collectif des aînés ; - lutter contre la violence, l'illettrisme, le décrochage scolaire, les inégalités sur le territoire en favorisant le rapprochement des générations. La journée du 29 avril, journée européenne de la solidarité intergénérationnelle depuis 2009, est l'occasion d'attirer l'attention de la population sur la nécessité de renforcer les relations entre les générations. Depuis 2013, le 29 avril est devenue également la journée nationale de la solidarité intergénérationnelle dans le système éducatif. Cette journée s'inscrit dans les objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, en vue de développer l'apprentissage par les élèves de la citoyenneté et du "vivre ensemble". Cette journée du 29 avril est également l'occasion pour le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de valoriser les projets intergénérationnels développés par les académies et de susciter de nouvelles initiatives qui permettront de favoriser le rapprochement des élèves et des personnes âgées. Les enseignants peuvent ainsi créer des projets intergénérationnels tout au long d'une année scolaire, avec le soutien des corps d'inspection. Ces projets peuvent être initiés dès la rentrée scolaire et valorisés chaque année le 29 avril ou autour de cette date, pour les académies qui sont en vacances scolaires. En 1990, l'assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1er octobre « journée internationale des personnes âgées », elle peut être aussi l'occasion de sensibiliser les élèves à la thématique du vieillissement et de la solidarité intergénérationnelle. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a effectué un recensement de projets innovants intergénérationnels. Celui-ci a confirmé tout l'intérêt des actions s'appuyant sur un partenariat entre générations pour favoriser la réussite éducative et consolider les apprentissages des élèves dans les écoles, collèges et lycées. Quelques exemples de projets intergénérationnels : - ateliers d'écritures et fabrication d'un

livre (académie de Paris) ; - Histoire, mémoire et commémorations (académie de Dijon) ; - découverte du patrimoine local (académie de Créteil) ; - correspondance et productions artistiques (académie de Clermont-Ferrand) ; - production artistique et éducation à la citoyenneté (académie de Paris) ; - mémoire et engagement citoyen (académie de Toulouse) ; - accès à la vie sociale et culturelle (académie de Lille) ; - travail scolaire et mixité sociale (académie de Lille) ; - concert en maison de retraite : permettre à un élève de devenir un citoyen responsable (académie de Nantes).

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71204

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10446

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2764